

GRATIFICATION
POUR LOUP TUÉ.

ANNÉE 1789

47



GASPARD-LOUIS CAZE, BARON DE LABOVE

*Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître
des Requêtes honoraire, Intendant de Justice, Police,
Finances, Troupes, Fortifications & Frontières de la
Province de Dauphiné.*

NOUS ordonnons au sieur *Sinet*
Receveur particulier des Finances de l'Élection
de *Gaj* de compenser sur les
Tailles, ou payer comptant à *Jean Chais*

de la Communauté de *Acabou*
la somme de *quarante deniers* pour
une louve & son louveteau qu'il a tué dans le territoire
de ladite Communauté; & en rapportant par ledit
sieur Receveur la présente Ordonnance, lors de
la distribution du prochain Dégrèvement, il fera
par Nous pourvu à son remboursement. FAIT
à Grenoble, le *sept Juillet 1789*

En l'absence de *M. l'Intendant*

De La Roche

